

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 22

votants 31

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

le : 05 FEVRIER 2025

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2025

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE
Mrs., E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL

Mmes F. MOURET, S. COMBE, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN, S. DIET, MD. PAGES, N. AUBERT
Mrs. D. CHAMBON, M. TEISSIER, B. CLARETON, L. CONSOLIN, C. LABARDE

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. I. MILLET (pouvoir à C. AMIEL), C. PTAK (pouvoir à F. MOURET), L. IMBERT (pouvoir
à L. CONSOLIN), D. MAHUET (pouvoir à S. PONCHON), C. ALLEMANY (pouvoir à E. CHAUVET),
S. LAMBERT (pouvoir à D. CHAMBON), R. THIERS-SIMON (pouvoir à PH. MARTIN), B. REYNÈS
(pouvoir à C. LABARDE), M. LOMBARDO (pouvoir à MD. PAGES), C. BARRY

ABSENTE : N. BOUABDALLAH

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre SEISSON

20250205 – 20/FIN20. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE
DÉPARTEMENT ET LA COMMUNE POUR L'AIDE FINANCIÈRE ALLOUÉE AU TITRE DU
DISPOSITIF D'AIDE AUX ÉQUIPEMENTS POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – EXTENSION DE LA
VIDÉOPROTECTION

Par décision du Maire n°2024-027, datée du 04 Mars 2024, la Commune a sollicité auprès du
Département, au titre de l'aide aux équipements pour la sécurité publique un financement
pour l'extension de la vidéoprotection.

Le montant de cette demande de financement était de 13 672.00€ sur un montant de
dépenses subventionnables de 22 785.00€HT.

Par décision du 13 Décembre 2024, la commission permanente du Conseil Départemental a
approuvé la passation d'une attribution au titre de l'aide financière aux équipements pour la
sécurité publique de 6 836.00€.

Vu l'examen de ce dossier en commission Finances le 21 janvier 2025,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat entre la Commune et le Département des Bouches du Rhône, pour l'aide aux équipements pour la sécurité publique, pour l'extension de la vidéoprotection.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 06 février 2025

LE MAIRE
Marcel MARTEL

